- Procès-Verbal -
Comité Syndical du Parc Naturel Régional de la Guyane
- 12 Avril 2024-

Lieu : Salle de réunion de l'EQI
Heure : 10 :15

Étaient Présents :

- ***Membres*** :

- M. Jean-Paul FEREIRA :	Président
- Mme Violaine MACHICHI-PROST :	1er Vice-Présidente
- M. Jean-Claude LABRADOR :	2ème Vice-Président
- M Stéfano KANA :	3ème Vice-Président
- M. Patrick COSSET :	4ème Vice-Président
- Mme Dominique BERTONI :	Déléguée
- M. Louis Jérôme LEBA :	Délégué

- **Invités :**

- M. Camille GILLOT	Chef de Service PEB de la DGTM

- ***Personnel***

- Mme Monique ELFORT :	Directrice Adjointe
- **M. Antoine LOUIS-ALEXANDRE** :	Responsable CDTLCT
- **Mme Anna GROUT :**	Responsable CUB
- **M. Nicolas CORALIE** :	Responsable CAT
- **M. Lionel BENOIT :**	Chargé de Communication
- **M. Nicolas MONSABERT :**	Informaticien
- Mme RIBERE-MAGEN Kétura :	Assistante de Direction – Resp R.H

Etaient Absents excusés :

- ***Membres*** :

- M. Charles GONCALVES ARNAUD :	Délégué
- M. Yves VANG :	Délégué

Etaient Absents :

- ***Membres*** :

- M. Pierre DESERT :	Délégué
- Mme Francine GANE :	Déléguée
- M. François RINGUET :	Délégué
- M. Jean-Philippe CHAMBRIER :	Délégué
- Mme Solange Iranise ROGER :	Déléguée
- M. Maurice JUNIEL :	Délégué
- M. Grégory IREMEPO :	Délégué

- **Invités :**

- **M. Richard TABLON** :	Payeur territorial
- **M. Frédéric BLANCHARD**	Directeur Biodiversité et APA CTG

L'ordre du jour est le suivant :

I. Approbation du Procès-Verbal du 21/02/24

II. <u>Rapports</u>

- SMPNRG/POP/CUB/RNA/002 Adoption Comptes Administratifs 2023 et affectation du résultat 2023 de la RNA
- SMPNRG/POP/CUB/RNA/003 Vote du B.P 2024 de la RNA
- SMPNRG/PMG/004 Adoption Comptes Administratifs 2023 et affectation de résultat 2023 du SMPNRG
- SMPNRG/PMG/005 Vote de la contribution des membres du SMPNRG
- SMPNRG/PMG/006 Vote du Budget 2024 du SMPNRG
- SMPNRG/PMG/UFR/007 Créations et renouvellement de postes nécessaires au bon fonctionnement du SMPNRG
- SMPNRG/PMG/UFR/008 Adoption Plan de Communication du PNRG
- SMPNRG/POP/CUB/RNA/009 Adhésion des agents de la RNA à RNF
- SMPNRG/POP/CUB/RNA/010 Recherche de financement pour l'élaboration du plan de gestion de la RNA
- SMPNRG/POP/CDTLC/011 Adoption du règlement intérieur du Comité Scientifique du PNRG
- SMPNRG/DG/012 Prise charge en charge des déplacements 2024 du Président dans le cadre de la mise en œuvre des missions du SMPNRG
- SMPNRG/DG/013 Désignation d'un représentant du SMPNRG au COTECH de la SAFER
- SMPNRG/DG/014 Recours à un cabinet conseil

Le Président accueille les élus, le quorum est atteint. La séance est ouverte.

I/ <u>Approbation du Procès-Verbal du 03/11/2023</u>

Les élus sont invités à se prononcer.
Il n'y a pas d'observations, il est procédé au vote.
Votants :
<u>Pour</u> :7 <u>Contre</u> : 0 <u>Abstention</u> : 0
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des élus présents.

II/ Rapports

1/ Adoption Comptes Administratifs 2023 et affectation du résultat 2023 de la RNA

Rapport présenté par Mme ELFORT

EVOLUTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022/2023

Les recettes réelles de l'exercice (hors mouvement d'ordre) se sont élevées à 473 981,63 € en hausse de 18,62 %, pour des dépenses réelles totales de 339 915,93 € diminution de -19,78%.

En section de fonctionnement, les recettes réelles ont augmenté de 28,68% et les dépenses de fonctionnement connaissent une légère évolution.

En section d'investissement, les recettes réelles ont été titrées pour 3 056,37€ et les dépenses d'investissement s'affiche à 1410,70€.

Libellé	2022	2023	Evolution 2022/2023
FONCTIONNEMENT			
RECETTES REELLES	365 958,88 €	470 925,26 €	28,68%
DEPENSES REELLES	333 770,38 €	338 505,23 €	1,42%
INVESTISSEMENT			
RECETTES REELLES	33 616,07 €	3 056,37 €	-90,91%
DEPENSES REELLES	89 940,47 €	1 410,70 €	-98,43%
TOTAL RECETTES REELLES	**399 574,95 €**	**473 981,63 €**	**18,62%**
TOTAL DEPENSES REELLES	**423 710,85 €**	**339 915,93 €**	**-19,78%**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 470 925,66€ enregistrant une hausse de 28,68% par rapport à l'exercice 2022 (365 958,88 €).

Elles se ventilent selon le tableau ci-dessous :

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2022	2023	Répartition	Evolution 2022/2023
Etat	*314 734,71 €*	470 917,11 €	98,26%	33,17%
Autres organismes	- €	- €	0,00%	0,00%
Union européenne	- €	- €	0,00%	0,00%
Préfecture	- €	- €	0,00%	0,00%
Autres produits de gestion courante	*110,80 €*	- €	0,00%	0,00%
Produits exceptionnels	- €	8,15 €	0,00%	100,00%
recettes réelles de fonctionnement	***314 845,51 €***	**470 925,26 €**	**98,26%**	33,14%
Opérat° ordre transfert entre sections	*10 699,20 €*	8 349,60 €	1,74%	-28,14%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***10 699,20 €***	**8 349,60 €**	**1,74%**	-28,14%
TOTAL	***325 544,71 €***	**479 274,86 €**	**100,00%**	32,08%

Dotations et participations (chapitre 74) : 470 917,11 €, soit 98,26 % des recettes de fonctionnement.

La part Etat Dotation représente 98,26% des recettes de fonctionnement de la RNNA, en hausse de 33,17 % par rapport à 2022. Elle est constituée principalement de :

- La dotation annuelle versée par la DGTM. A noter que la dotation globale attendue a été augmenté de 153 730,15 €. La subvention EEDD de 23 976,00 € a été également reconduit en prévision du recrutement de la chargée de mission EEDD pour l'année 2023.

L'opération d'ordre de transfert entre sections représente 8 349,60€, soit 1,74%.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 338 505,23 €, représentant une baisse de -3,44% par rapport à 2022.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2023	Répartition	Evolution 2022/2023
Charges à caractère général	*61 641,47 €*	75 777,79 €	20,37%	22,93%
Charges de personnel et frais assimilés	*263 362,92 €*	237 727,44 €	63,91%	-9,73%
Autres charges de gestion courante	*25 559,00 €*	25 000,00 €	6,72%	-2,19%
Charges financières	- €	- €	0,00%	0,00%
Charges exceptionnelles	- €	- €	0,00%	0,00%
dépenses réelles de fonctionnement	***350 563,39 €***	**338 505,23 €**	**91,01%**	**-3,44%**
Opérat° ordre transfert entre sections	*33 616,07 €*	33 447,10 €	8,99%	-0,50%
dépenses d'ordre de fonctionnement	***33 616,07 €***	**33 447,10 €**	**8,99%**	**-0,50%**
TOTAL	***384 179,46 €***	**371 952,33 €**	**100,00%**	**-3,18%**

Les charges à caractères général (chapitre 011) : 75 777,79 €, en hausse de 22,93% représentent 20,37% des dépenses de fonctionnement.
Elles représentent principalement les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement de la réserve (fournitures, prestations, services extérieurs,), à l'entretien du bâtiment et des équipements.

Les charges de personnel (chapitre 012) : 237 727,44 € représentent à 63,91%, des dépenses.
Elles retracent toutes les dépenses de personnel : rémunération et charges sociales pour 5,5 ETP. Elles sont en baisse de -9,73% par rapport à 2022 et regroupent :

- Surveillance et Police : 4 gardes dont 1 chef d'équipe et 1 garde animateur ; 2 gardes techniciens
- Administration/finances : 1 assistante comptable,
- Entretien : 1 agent d'entretien mi-temps

L'effectif total du personnel au 31 décembre 2023 est de : 3 titulaires et 3 contractuels dont un contrat aidé est passé en contrat contractuel en juillet 2023.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 25 000,00 €, soit 6,72% des dépenses de fonctionnement, présentent une évolution de -2,19% par rapport à 2022.
Elles comprennent principalement les dépenses afférentes au frais de gestion versés au gestionnaire.

Les opérations d'ordre transfert entre sections qui représentent les amortissements, s'élèvent à 33 447,10 € soit 8,99% du total des dépenses de fonctionnement (371 952,33 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement ont été encaissées pour 3 056,46 €.
Elles représentent seulement 08,37% des recettes totales d'investissement et se répartissent de la manière suivante :

Evolution des recettes d'investissement en 2023

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2022	2023	Répartition	Evolution 2022/2023
Immobilisations incorporelles	- €	- €	0,00%	0,00%
Immobilisations corporelles	- €	- €	0,00%	0,00%
Dotations, fonds divers et réserves	- €	3 056,37 €	8,37%	0,00%
Subventions d'investissement	- €	- €	0,00%	0,00%
Total des recettes réelles d'investissement	**- €**	**3 056,37 €**	**8,37%**	**0,00%**
Opérat° ordre transfert entre sections	*33 616,07 €*	33 447,10 €	91,63%	*-0,50%*
Total des recettes d'ordre d'investissement	***33 616,07 €***	**33 447,10 €**	**91,63%**	**-0,50%**
TOTAL	***33 616,07 €***	**36 503,47 €**	**100,00%**	**8,59%**

Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) : 3 056,37 € soit 8,37% des recettes d'investissement.
Ces recettes sont composées principalement du FCTVA (compensation à un taux forfaitaire de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement) au titre des années 2022 et 2023.

Opérations d'ordre (chapitre 042) : 33 447,10 € soit 91,63% des recettes d'investissement.

Il s'agit de la dépréciation des immobilisations se trouvant dans l'actif de la RNNA. La sincérité du bilan et du compte de résultat de l'exercice exige que ça soit en concordance.

B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement ressortent à 1 410,70 € hors restes à réaliser et montrent une baisse significative 79 241,27 € de -98,19 % par rapport à l'année 2022 (79 241,27 €). Elles se ventilent de la manière suivante :

Evolution des dépenses d'investissement en 2023

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	Répartition	Evolution 2022/2023
Immobilisations incorporelles	*1 450,00 €*	- €	0,00%	-100,00%
Immobilisations corporelles	*77 791,27 €*	1 410,70 €	14,45%	-98,19%
Total des dépenses réelles d'investissement	***79 241,27 €***	**1 410,70 €**	**14,45%**	**-98,22%**
Opérat° ordre transfert entre sections	*10 699,20 €*	8 349,60 €	85,55%	-21,96%
Total des dépenses d'ordre d'investissement	***10 699,20 €***	**8 349,60 €**	**85,55%**	**-21,96%**
TOTAL	***89 940,47 €***	**9 760,30 €**	**100,00%**	**-89,15%**

Immobilisations corporelles (chapitre 21) : 1 410,70 € soit 14,45% des dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement pour 2023 sont affichées dans les rubriques :
- Matériel de transport 1294 €

- Autres matériels de transport 116,70 €

LES RESTES A REALISER

Section de fonctionnement :
Les restes à réaliser des recettes de fonctionnement s'élève à 76 990,00 €.

Section d'investissement :
Les restes à réaliser des dépenses de 68 036,76 restants à émettre.
Ces dépenses correspondent à :
- 39 099,00 € : remplacement de voiture 4x4
- 28 937,00 € : panneaux signalétique reporté pour 2024 de la RNA

SITUATION SYNTHETIQUE

La situation synthétique des comptes 2023 se présente ainsi :

AFFECTATION DES RESULTATS

La situation se présente ainsi :

002 Excédent de fonctionnement reporté	55 834,76 €
001 Excédent d'investissement reporté	173 253,29 €

Le compte administratif 2023 est en concordance avec le compte de gestion du comptable.

Ainsi, se présente la situation du compte administratif de la Réserve naturelle de l'Amana pour l'année 2023.

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations :

M. COSSET : 63% des dépenses, correspond aux dépenses de Personnel, quelle marge reste-t-il pour conduire les actions ?

M. FEREIRA : la nomenclature comptable est différente de collectivité. La dotation de fonctionnement couvre les charges de fonctionnement et les actions à conduire.

M. KANA : A quoi correspond les charges exceptionnelles de 33 447,10 € ?

Mme ELFORT : Aux amortissements suites aux investissements effectués.

Les élus requièrent la modification du rapport pour que soit mentionné la répartition des charges exceptionnelles.

M. LEBA : A quoi correspond les frais de gestion ?

M. FEREIRA : il s'agit du temps passé par l'équipe du PNRG pour la gestion de la RNA.

M. LECANTE : Ils comprennent les coûts de fonctionnement (administratif et opérationnel).

M. LEBA : Il a bien compris, toutefois, il est interloqué que l'on se facture nous-même des frais de fonctionnement.

M. FEREIRA : En fait nous sommes gestionnaires de cette réserve pour le compte de l'état. En assurer la gestion à des coûts. Actuellement conjointement entre le réseau des RNF et les gestionnaires, un travail est réalisé pour évaluer au chiffre près les coûts de gestion d'une réserve naturelle nationale.

M. GILLOT : Un travail sera effectué pour bien évaluer les besoins réels des RNN pour obtenir une meilleure répartition.

M. KANA : Le report important des restes à réaliser en recettes de fonctionnement était destiné à quoi ?

Mme ELFORT : C'est le solde de la dotation de fonctionnement de 2023 car il y a eu qu'un premier versement de 80 000 €.

M. KANA : A quoi va servir ce solde ?

M. FEREIRA : Cette dotation n'est pas fléchée c'est du fonctionnement. Elle correspond au solde de la dotation dont le versement est conditionné à la remise d'un certain nombre de document. Ces derniers sont en cours d'élaboration.

M. LECANTE : C'est la dotation déterminée par la convention de gestion qui sert à régler les salaires et à mener des actions avec une recherche de co-financement.

Mme GROUT : Les actions menées peuvent être les missions de police, de sensibilisation etc. Le BP 2024 explique comment sera articuler les dépenses.

Mme BERTONI : Comment s'explique des excédents aussi importants en investissements ?

Mme ELFORT : En l'absence de Conservateur, les actions ont été menées à minima par l'équipe au niveau du fonctionnement courant et les investissements ont été peu utilisés. De plus avec les achats, travaux effectués, il y a du versement de la FCTVA et ces sommes s'accumulent au fil des années comme dans les autres collectivités.

M. KANA : Ceci aura-t-il des incidences négatives pour la réserve sur les dotations à venir ?

Mme ELFORT : Aucune, au contraire, c'est positif parce que lorsque les dotations arrivent elles sont peuvent être fléchées uniquement sur le fonctionnement compte tenu qu'il y a de l'investissement.

M. FEREIRA : La véritable question est : Quelle incidence cela aura-t-il sur le montant de la dotation allouée par le propriétaire de la réserve ?

M. GILLOT : Aujourd'hui la dotation attribuée aux réserves nationales est fixée au niveau national à partir d'un calcul basé sur les caractéristiques de la réserve, les résultats précédents ne sont pas pris en compte. L'objectif est de coller au plus près au coût de fonctionnement de la réserve. Les affectations de la dotation entre fonctionnement et investissement appartiennent au gestionnaire.
Cette année a été engagé avec les réserves de Guyane, une remise à plat du calcul. Le Président du PRG a été destinataire d'un courrier en ce sens.

M. KANA : Quelles seront les critères pour déterminer la dotation ?

M. FEREIRA : Un travail en commun doit être engagé avec les gestionnaires pour mieux coller aux réalités de terrain des réserves en termes de dépenses de fonctionnement voir en

investissement, pour à terme faire remonter des propositions au niveau national pour une meilleure répartition des dotations.

Il n'y a plus d'observation. Il est procédé au vote.
Pour le vote des Comptes administratifs 2023 de la RNA, le Président ne prend pas part au vote et sort.

Votants : 6
Pour : 6 **Contre : 0** **Abstention : 0**
Le comité syndical adopte les comptes administratifs 2023 de la RNA.

Vote des comptes de gestion et de l'affectation de résultats 2023.

Votants : 7
Pour : 7 **Contre : 0** **Abstention : 0**
Le comité syndical constate que le compte administratif est en concordance avec le compte de gestion et affecte le résultat 2023 de la RNA.

2/ Vote du B.P 2024 de la RNA

Rapport présenté par Mme ELFORT

Le budget unique de la Réserve naturelle nationale de l'Amana s'élève en dépenses et en recettes à 810 701,72 € et enregistre une hausse de 18,97 % par rapport au budget unique de 2023 (681 428,20 €).

Le budget se présente avec une section de fonctionnement de 590 675,93 € une section d'investissement de 220 025,79 €.

Evolution du budget unique de 2023 à 2024

Libellé	BP 2023	BP 2024	Evolution 2023/2024
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES	497 103,71 €	590 675,93 €	18,82%
DEPENSES	497 103,71 €	590 675,93 €	18,82%
SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES	184 324,49 €	220 025,79 €	19,37%
DEPENSES	184 324,49 €	220 025,79 €	19,37%
TOTAL BUDGET			
RECETTES	681 428,20 €	810 701,72 €	18,97%
DEPENSES	681 428,20 €	810 701,72 €	18,97%

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A cette section, les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 590 675,93 € et présentent une augmentation globale de 18,82% par rapport à l'année 2023.

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement hors report s'élèvent à 449 501,57 €, en baisse de -4,55% par rapport à l'exercice 2023. La répartition des recettes se fait de la manière suivante :

- 449 490,09 € soit 87,50% en dotations, subventions et participations
- 11,48 € soit 0,002% pour le Fonds de compensation TVA
- 8 349,60 € soit 1,63% en opérations d'ordre de transfert entre les sections
- 76 990,00€ soit 13,03% de Restes à Réaliser.

Evolution des recettes de fonctionnement 2023 et 2024

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Répartition 2024	Variation 2023/2024
74 - Dotations, subventions et participations	470 917,11 €	449 490,09 €	76,10%	-4,55%
FCTVA	0,00 €	11,48 €	0,00%	0,00%
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
77 - Produits exceptionnels	8,15 €	0,00 €	0,00%	-100,00%
Recettes réelles de fonctionnement	470 925,26 €	449 501,57 €	76,10%	-4,55%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 349,60 €	8 349,60 €	1,41%	0,00%
Restes à réaliser	2 379,51 €	76 990,00 €	13,03%	3135,54%
002 - Résultat reporté de fonctionnement	0,00 €	55 834,76 €	9,45%	0,00%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	481 654,37 €	590 675,93 €	100,00%	22,63%

La ligne « Dotations, subventions et participations » hors programme s'établit à 449 490,09 € avec une baisse de -5,55% (470 917,11 € en 2023). La subvention d'un montant de 5 052,09 € de France RELANCE fait partie de l'avenant à la convention N°12.

Le FCTVA s'élève à 11,48 € en fonctionnement pour la RNNA.
Les recettes de l'exercice s'élèvent donc à 590 675,93 € avec l'excédent de fonctionnement reporté (55 834,76 €), les Restes à Réaliser (76 990,00 €) et le total des opérations d'ordre de transfère entre section (8 349,60€).

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses s'élèvent hors mouvement d'ordre à 557 377,45 € et enregistrent une augmentation de 113,66% par rapport à l'exercice 2023 (338 505,23 €). La répartition des dépenses se fait de la manière suivante :

- 161 909,45 € soit 27,41% en charges à caractère général
- 341 100,00 € soit 57,75% en charges du personnel
- 54 368,00 € soit 9,20% de charge de gestion courante

Evolution des dépenses de fonctionnement 2023 et 2024

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Répartition 2024	Variation 2023/2024
011 - Charges à caractère général	75 777,79 €	161 909,45 €	27,41%	113,66%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	237 727,44 €	341 100,00 €	57,75%	43,48%

65 - Autres charges de gestion courante	25 000,00 €	54 368,00 €	9,20%	117,47%
67 - Charges exceptionnelles	0 €	0,00 €	0%	0,00%
Dépenses réelles de fonctionnement	338 505,23 €	557 377,45 €	94,36%	64,66%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 447,10 €	33 298,48 €	5,64%	-0,44%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	371 952,33 €	590 675,93 €	100,00%	58,80%

Les «charges à caractère général » augmente de 113,66% par rapport à l'exercice 2023, matérialisant la hausse des crédits des ressources principales de fonctionnement.

Ces charges concernent les :

- ❖ Matériels et fournitures : les fournitures de bureautique, le carburant, l'habillement RNF, fournitures locaux, matériels d'entretien, remboursement de l'acompte de la convention annulée N° 2021/DGTM/PEB/011
- ❖ Autres services extérieurs : contrats de prestations (Maintenance équipements RNNA : climatisation, élagage, logiciels comptabilité, chèques déjeuners, etc), assurances, logiciels de bureautique, frais de télécommunication, cotisations (RNF, CENG, etc.), frais de réparations/entretien du matériel
- ❖ Frais d'études et travaux : suivi des chiens errants ; maquette animation et goodies animation
- ❖ Déplacements, formations, réceptions : les formations des agents (formation sécurité et audition), les déplacements en Guyane et hors Guyane (participation congrès RNF), les frais de colloques et séminaires (COTECH, CCG)
- ❖ Entretiens des locaux : charges, entretiens bois et forêts ; produits d'entretiens

Le chapitre « charges de personnel » augmente de 43,48% par rapport à 2023 (237 727,44 €). La masse salariale présentée comprend donc la rémunération des 6 agents de la RNA en poste actuellement plus le recrutement du conservateur/trice et le chargé de mission EEDD.

Le chapitre « autres charges de gestion courante » prévoit 54 368,00 € soit 9,20 % des dépenses de la RNA. Il concerne principalement les frais de gestion versés annuellement au PNRG.

Les dépenses totales de fonctionnement et d'ordre de transfert entre les sections s'élèvent à 590 675,93 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

A cette section, les recettes et les dépenses d'investissement s'élèvent à 220 025,79 € et présentent une augmentation globale de 502,75% par rapport à l'année 2023.

A. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles de l'exercice hors report sont constituées principalement de la FCTVA d'un montant de 12 014,50€ soit 293,10 % par rapport à 2023.

Evolution des recettes d'investissement 2023 et 2024

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Répartition 2024	Variation 2023/2024
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 056,37 €	12 014,50 €	5,46%	293,10%
13 - Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%

Immobilisation incorporelle	0,00 €	0 €	0,00%	0,00%
Immobilisation corporelle	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
Recettes réelles d'investissement	3 056,37 €	12 014,50 €	5,46%	293,10%
040 - Opérations d'ordre de transfert	33 447,10 €	34 758,00 €	15,80%	3,92%
001 - Solde d'exécution reporté	146 510,12 €	173 253,29 €	78,74%	18,25%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	183 013,59 €	220 025,79 €	100,00%	20,22%

Ainsi, le total des recettes d'investissement s'élèvent à 12 014,50 € avec le solde d'exécution reporté (173 253,29 €) et l'opération d'ordre de transfert entre section d'un montant de 34 758,00€ qui fait un montant globale de 220 025,79€, soit une augmentation de 20,22% par rapport à l'exercice 2023.
Le report d'excédent en investissement s'élève à 173 253,29 €.

B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 143 640,19€ et sont en augmentation de 35% par rapport à l'exercice 2023 (106 398,34 €).

Evolution des dépenses d'investissement 2023 et 2024

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Répartition 2024	Variation 2023/2024
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
21 - Immobilisations corporelles	106 398,34 €	143 640,00 €	94,51%	35,00%
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
Dépenses réelles d'investissement	106 398,34 €	143 640,00 €	94,51%	35,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (13911)	8 350,00 €	8 349,60 €	5,49%	0,00%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	114 748,34 €	151 989,60 €	100,00%	32,45%

Reste à réalisé (report	
Panneaux signalétique	28 937,00 €
Achat 4x4	39 099,00 €
Total	**68 036,00 €**

TOTAL DEPENSES + REPORT	**220 025,79 €**

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire de la section d'investissement, les prévisions concerne les dépenses d'équipement et corporelles et augmentent de 35,00% par rapport à 2023.
Elles se présentent de manière suivante :

- Travaux bâtiment 87 913,19€
- Matériel de transport (remorque, quad, canoe) 21 416,00€
- Matériel informatique (ordinateur, téléphone pro) 5 000,00€
- Matériel de petit équipement (débroussailleuse, tronçonneuse) 3 265,00€
- Achat matériel de police et surveillance 5 000,00€
- Achat matériel de mission (gps, etc.) 9 546,00€
- Divers 11 500,00€

Les dépenses d'investissement et d'ordres entre sections s'élèvent à 151 989,79€ sans Les restes à réaliser qui sont de 68 036,00€.

Les restes à réaliser qui sont en report sont les suivants : panneaux signalétiques et le remplacement du 4x4. Le montant global des dépenses en investissements sont d'un montant de 220 025,79 €.

C'est un document équilibré qui est présenté.

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations :

M. KANA : Pourquoi les recettes de fonctionnement sont-elles en diminution par rapport à 2023.

Mme ELFORT : Elles ne le sont pas, il s'agit d'un report des restes à réaliser de l'année précédente.

M. FEREIRA : Nous avons obtenu une dotation supplémentaire. Cette différence entre 2023 et 2024 s'explique par les restes à réaliser qui s'ajoute au BP 2023. En 2025, il y aura ce décalage.
La dotation en 2023 était de 384 948 € et en 2024 de 444 000 €.

M. FEREIRA : Pourquoi l'achat d'un 4x4 eu égard le malus de 60 000 € appliqué à compter du 1er Janvier 2024 ?

M. KANA : Pourquoi ne pas envisager du leasing ?

M. LECANTE : Le leasing représente un coût pour la structure, parce que les dépenses sont imputées au fonctionnement et pas à l'investissement.
Le choix a été porté sur 4x4 compte tenu de l'environnement dans lequel les gardes exercent leurs missions

M. FEREIRA : l'avantage de plus de l'achat, il permet d'obtenir de la FCTVA.

Mme GROUT : Au précédant COTECH, les services de l'état avaient proposé que la RNA candidate en 2025 à la dotation d'investissement local (DSIL).

Mme RIBAL : Peut-on envisager un leasing en attendant 2025 ?

Mme GROUT : Un budget important a été alloué pour les travaux du bâtiment de la RNA. Il peut être envisager une diminution de celui-ci pour permettre l'acquisition du 4x4 ?

M. LECANTE : Les travaux d'entretiens du bâtiment sont indispensables. De plus, avec l'inflation, le prix des matériaux a augmenté, par conséquent, le budget alloué ne sera revu à la baisse.
Il possible d'envisager l'achat d'un Duster pour les routes et un quad pour accéder aux digues.

M. LABRADOR suggère de solliciter auprès de la Préfecture la réaffectation de matériel saisi, tels que quads etc.

M. LECANTE : Une demande en ce sens a été formulée au Procureur. Le PNR n'a pas encore obtenu de réponse.

Le Président indique que le Préfet et le Procureur ciblent les zones qui subissent directement les dégâts de l'orpaillage clandestin, pour la restitution de matériels, combustibles etc. Cependant avec les risques pour les villageois que le matériel soit récupéré par les garimpeiros.

Il y a un échange entre les élus concernant la question du malus. Ils s'interrogent sur l'opportunité de faire l'acquisition d'un 4x4 compte tenu l'impact budgétaire que cela implique.
Ils demandent au Directeur de rechercher la solution la moins impactante, la plus adéquate et optimale pour l'achat d'un véhicule équivalent qui permettra aux agents d'effectuer des missions de terrains.

M. FEREIRA informe que le Préfet et le Procureur ciblent pour les restituions les villages qui subissent directement les dégâts de l'orpaillage clandestin.

Il n'y a plus d'observation. Il est procédé au vote.

Votants :
Pour : 07 **Contre : 0** **Abstention : 0**
Le Comité syndical adopte le Budget prévisionnel 2024 de la RNA.

3/ Adoption Comptes Administratifs 2023 et affectation de résultat 2023 du SMPNRG

Rapport présenté par Mme ELFORT

Les recettes réelles totales (hors mouvement d'ordre) de l'exercice 2023 se sont élevées à 2 203 163,19 € soit une baisse de 9,05 % par rapport à l'exercice 2022 (2 422 522,30 €). Concernant les dépenses réelles totales, elles s'élèvent à 1 727 169,29 € engendrant une baisse de 18,29 % par rapport à l'exercice de 2022 (2 113 837,93 €).

Evolution du budget du SMPNRG en 2023

	2021	2022	2023	Progression 2022-2023
FONCTIONNEMENT				
Recettes réelles Fcmt	2 076 907,59 €	2 130 994,10 €	1 982 383,64 €	-6,97%
Dépenses réelles Fcmt	2 008 753,48 €	1 937 205,37 €	1 610 274,09 €	-16,88%
INVESTISSEMENT				
Recettes réelles Invest	335 037,74 €	291 528,20 €	220 779,55 €	-24,27%
Dépenses réelles Invest	297 666,61 €	176 632,56 €	116 895,20 €	-33,82%
TOTAL Recettes réelles	**2 411 945,33 €**	**2 422 522,30 €**	**2 203 163,19 €**	**-9,05%**
TOTAL Dépenses réelles	**2 306 420,09 €**	**2 113 837,93 €**	**1 727 169,29 €**	**-18,29%**

I- Section de fonctionnement
A- Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 1 982 383,64 € soit une baisse de 6,97 % par rapport à l'exercice 2022 (2 130 994,10 €).
Les dotations de la CTG et de l'Etat restent stables.

Les contributions des communes membres, s'élèvent à 206 710,85 € et progresse légèrement de 0,27 %.

Les produits des services étant les refacturations des salaires des agents de la Réserve Naturelle Nationale de l'Amana et la refacturation d'un agent mis à disposition à la CCDS qui s'élèvent à 414 218,36 € soit une baisse significative de 38,19% par rapport à 2022 (670 106,91 €) dû au transfert de la RNKR au CENG.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU SMPNRG 2023

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023	Evolution des Recettes de Fonctionnement 2022-2023	% des Recettes de fonctionnement
Produits des services	641 507,55 €	670 106,91 €	414 218,36 €	-38,19%	20,89%
Etat	135 446,05 €	120 000,00 €	184 908,08 €	54,09%	9,33%
CTG	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 004 550,29 €	0,46%	50,67%
Communes	201 184,30 €	206 146,60 €	206 710,85 €	0,27%	10,43%
Union européenne	0	4875,53	74208,12	1422,05%	3,74%
Participation FSE			30663,44	0,00%	1,55%
Autres groupements	35 001,55 €	35 586,25 €	38 453,05 €	8,06%	1,94%
Autres organismes	28 050,48 €	54 243,46 €	1 452,88 €	-97,32%	0,07%
Autres produits de gestion courante	24 674,17 €	21 871,09 €	12 559,64 €	-42,57%	0,63%
Atténuation de charges	246,91 €	18 164,26 €	1 973,44 €	-89,14%	0,10%
Produits exceptionnels	7 700,00 €		9 650,00 €	0,00%	0,49%
FCTVA (744)	3 096,58 €		3 035,49 €	0,00%	0,15%
Total	**2 076 907,59 €**	**2 130 994,10 €**	**1 982 383,64 €**	**-6,97%**	**100,00%**

B- Les dépenses de fonctionnement

Concernant les dépenses réelles totales, elles s'élèvent à 1 610 141,28 € engendrant une baisse de 16,88 % par rapport à l'exercice de 2022 (1 937 205,37 €), marquant la fin de certains programmes et actions notamment TEPCV (Territoires à Energies positives).

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023

CHARGES	2021	2022	2023	% de charges	Progression 2022-2023
Charges à caractère général	424 417,58 €	493 326,79 €	496 011,10 €	28,33%	0,54%
Charges de personnel	1 567 331,75	1 389 002,13	1 093 684,59	62,46%	-21,26%
Autres charges de gestion courante (indemnités)	17 004,15 €	19 007,45 €	20 578,40 €	1,18%	8,26%
Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
Charges exceptionnelles	0,00 €	35 869,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
TOTAL Dépenses réelles	**2 008 753,48 €**	**1 937 205,37 €**	**1 610 274,09 €**		-16,88%
Opérations ordre entre transf. Entre sections	167 762,43 €	153 782,04 €	140 607,33 €	8,03%	-8,57%
TOTAL	**2 176 515,91 €**	**2 090 987,41 €**	**1 750 881,42 €**	**100,00%**	**-16,27%**

Les charges à caractères générales représentent 496 011,10 € soit une légère augmentation (0,54 %) par rapport à 2022 (493 326, 79 €).
Les charges de personnels enregistrent une baisse significative de 21,26 % et s'élèvent à € 1 093 684,59 € par rapport à 2022 (1 389 002,13 €) dû au transfert des agents de la réserve de Kaw au CENG.

Les charges de personnel représentent 62,46% des charges de fonctionnement du PNRG, cela est dû au fait que nous prenons en charge les salaires des agents de la réserve nationale.

Les effectifs au 31 décembre 2023:

Réserve de l'Amana: 6 agents (3 titulaires, 3 contractuels)
Personnel PNRG : 15 agents (12 titulaires, 3 CDD).

Total personnel : 21 agents.
Les autres charges de gestion courante progressent de 8,26 % et représentent les indemnités des élus pour l'essentiel.

II – Section d'investissement

A- Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 220 779,55 € soit une baisse significative de 24,27 % par rapport à 2022 (291 528,20 €) et sont constituées notamment de dotation, fonds divers (FCTVA) pour 56279,55 €, de dotation investissement CTG 2022, 2023 pour 150 000,00 €, et d'immobilisation pour 14500 € qui est une régularisation sur exercice antérieur.

Evolution des recettes d'investissement en 2023

RECETTES	2021	2022	2023	% de recettes	Progression 2022-2023
Dotations Fonds divers Réserves	50 991,46 €	0,00 €	56 279,55 €	3,42%	0
Subventions d'investissement	143 346,28 €	291 528,20 €	150 000,00 €	9,11%	-48,55%
Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	14 500,00 €	0,88%	0,00%
RECETTES REELLES	**194 337,74 €**	**291 528,20 €**	**220 779,55 €**		**-24,27%**
Excédent reporté	944 635,74 €	1 010 795,45 €	1 284 385,86 €	78,04%	27,07%
Amortissement des immos	167 762,43 €	153 782,04 €	140 607,33 €	8,54%	-8,57%
TOTAL	**1 306 735,91 €**	**1 456 105,69 €**	**1 645 772,74 €**	**100,00%**	**13,03%**

En ce qui concerne l'excédent reporté, il s'élève à 1 284 385,86 € et est en hausse de 27,07 % par rapport à 2022 (1 010 795,45 €). L'amortissement est en baisse de 8,57 %, pour un montant de 140 607,33 €.

B- Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles se montent à 116 895,20 € et observe une hausse de 18,41 %. Les dépenses sont constituées principalement d'immobilisation corporelles pour : 116 895,20 € et se déclinent ainsi :
- Dépenses de réhabilitation sur la maison de Cacao pour 41 790 €.
-Acquisition d'un véhicule pour 35 059 € et
- Divers achats informatiques et autres.

Evolution des dépenses d'investissement en 2023

DEPENSES REELLES INVEST	2021	2022	2023	% de charges 2023	Progression 2022-2023
Remboursement d'emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
Subventions d'équipement versées	49 452,00 €	221,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%

Immo corporelles	166 347,38 €	79 507,83 €	116 895,20 €	100,00%	47,02%
Immo incorporelles	599,00 €	18 989,00 €	0,00 €	0,00%	-100,00%
Immo en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
TOTAL	216 398,38 €	98 717,83 €	116 895,20 €	100,00%	18,41%

III – LES RESTES A REALISER

Section de Fonctionnement :

Les Restes à Réaliser en recette de fonctionnement s'élèvent à 163 709,25 €. Il n'y en a pas en dépenses.

Section d'Investissement :

Les restes à réaliser sont en dépense d'investissement pour un montant de 70 524,06 €.

IV- AFFECTATION DES RESULTATS

La situation synthétique du compte administratif se présente ainsi :

		Prévisions 2023			Réalisations 2023		
	Recettes	Dépenses	Résultats	Titres	Mandats	Solde de l'année	
Fonctionnement	2 572 175,42	2 572 175,42		2 034 369,64	1 750 881,42	283 488,22	
Investissement	1 669 206,80	1 669 206,80		361 386,88	168 881,20	192 505,68	
Total	**4 241 382,22**	**4 241 382,22**		**2 395 756,52**	**1 919 762,62**	**475 993,90**	
	Résultats exercice précédents		Résultats de l'exercice	Résultat de clôture de l'exercice 2023	Restes à réaliser		
	Recettes	Dépenses			Recettes	Dépenses	Résultat global
Fonctionnement	265 797,18	-	283 488,22	549 285,40	163 709,25	-	712 994,65
Investissement	1 284 385,86	-	192 505,68	1 476 891,54		70 524,06	1 406 367,48
Total	**1 550 183,04**	**-**	**475 993,90**	**2 026 176,94**	**163 709,25**	**70 524,06**	**2 119 362,13**

La situation se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT

Excédent de fonctionnement : 265 797,18 €
Résultat de l'exercice : 283 488,22 €
Sous-Total : 549 285,40 €

INVESTISSEMENT

Excédent investissement précédent : 1 284 385,86 €
Résultat de l'exercice : 192 505,68 €
Sous-Total : 1 476 891,54 €

Total résultat de clôture 2023 : 2 026 176,94 €

V- Calcul du besoin de financement

Le besoin de financement de la section d'investissement ressort comme suit :

Résultat d'investissement reporté (001) : 1 476 891,54 €
Solde des RAR - 70 524,06 €
Besoin ou excédent de financement : 1 406 367,48 €

Il n'y a pas de besoin de financement à couvrir. Il est donc proposé d'affecter le résultat de la façon suivante :

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 0,00 €

Les résultats sont reportés ainsi :

002 Excédent de fonctionnement reporté 549 285,40 €
001 Excédent d'investissement reporté 1 476 891,54 €

Le compte administratif 2023 est en concordance avec le compte de gestion du comptable.

Telle se présente la situation du compte administratif du SMPNRG pour l'année 2023.

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et observations :

M. KANA : il y a un excédent d'investissement de plus d'un million, qu'est ce qui l'explique ?

Mme ELFORT : C'est un excédent positif de FCTVA au fil des années, néanmoins la dotation d'investissement octroyée de la CTG est consommée à 100%.

M. FEREIRA : La question qui pose et est affiché au Budget Prévisionnel c'est l'affectation de cette somme fléchée dans le BP 2024.
L'objectif est d'arriver à mettre en œuvre ce qui a été arrêté dans la charte concernant le siège du PNRG par la construction du siège à Roura.

Il a été demandé à la Direction de se pencher prioritairement sur deux scénarios :

- Soit rediscuter les solutions possibles pour une extension des locaux occupés si cela est faisable et en accord avec le Maire de Roura qui souhaite occuper ces derniers.
- Soit de l'investissement neuf : projet de construction avec la recherche d'un foncier au-delà de 300 m de locaux actuels.

M. KANA prend bonne note et indique qu'il faut agir pour que cette situation ne se retourne pas contre le PNRG, notamment par rapport au coût annuel élevé du loyer des locaux actuels.

Il n'y a pas d'observation. Il est procédé au vote.

Pour le vote des Comptes administratifs 2023 du PNRG, le Président ne prend pas part au vote et sort.

Votants : 6
Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0
Le comité syndical adopte les comptes administratifs 2023 du PNRG.

Vote des comptes de gestion et de l'affectation de résultats 2023.

Votants : 7
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0
Le comité syndical constate que le compte administratif est en concordance avec le compte de gestion et affecte le résultat 2023 du PNRG.

4/ Vote de la contribution des membres du SMPNRG

Rapport présenté par M. LECANTE

Le SMPNRG doit procéder à la fixation des contributions financières des Communes membres, Villes-portes et EPCI chaque année :

⇨ Communes membres : 5.55€ /habitant

- ⇨ Communes villes-portes : 0.50€ /habitant
- ⇨ EPCI :
  - CCDS : 0.25€ /habitant
  - CACL : 0.10€ /habitant
  - CCEG : 0.50€ /habitant
  - CCOG : 0.10€ /habitant

NOTA : un forfait de 10K€ est prévu en cas d'adhésion d'une Commune avec le statut de « Commune associée »

Nom de la commune	Population	Taux (€)/hab.	Contribution €
Communes « Villes-portes »			
Cayenne	63 468	**0.50**	31 734.00
Saint-Laurent du Maroni	50 250		25 125.00
Kourou	24 612		12 306.00
Sous-total Villes-portes	**138 330**		**69 165.00**
Communes membres PNRG			
Iracoubo	1 707	**5.55**	9 473.85
Mana	11 764		65 290.20
Ouanary	251		1 393.05
Roura	3 409		18 919.95
Saint-Georges	4 505		25 002.75
Sinnamary	2 830		15 706.50
Sous-total communes membres PNRG	**24 466**		**135 786.30**
TOTAL	**162 796**		**204 951.30**

IMPORTANT : ce calcul est réalisé selon le tableau de recensement INSEE disponible au 01/01/2024.

	∑ Pop.EPCI 2024	Taux (€)/hab.	Contribution € x pop.EPCI
CCEG	8 557	0.50	4 278.50
CCDS	29 390	0.25	7 347.50
CCOG	97 568	0.10	9 756.80
CACL	151 103	0.10	15 110.30
IMPORTANT : P< 30 000 – 0.50€ / 30 001<P<50 000 – 0.25€ / P> 50 001 – 0.10€			
TOTAL	**295 175**		**36 493.10**

TOTAL CONTRIBUTION 2024 COMMUNES + EPCI	**241 444.40 €**

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations :

Mme RIBAL : Qu'est ce qui explique la différence de la contribution des EPCI ?

Mme ELFORT : La population

M. FEREIRA évoque en toute transparence pour le BP la question de la strate démographique.
En effet, la CRC est très pointilleuse sur la qualification de la strate démographique du PNRG revu à la baisse de 80 000 habitants à + de 20 0000, avec la suppression d'un poste fonctionnel de Directeur général des services.
Selon la magistrate, le nombre d'habitant doit comprendre le périmètre couvrant le territoire du PNRG, et non celui de toute la Commune et de l'EPCI.

A ce titre, il va falloir revoir les indemnités des élus pour les calquer à la bonne strate démographique.

Mme BERTONI : La commune d'Awala-Yalimapo va-t-elle intégrer le PNRG ?

M. FEREIRA : La question est en cours avec la relance des travaux de révision de la charte, pour à terme intégrer.

M. LECANTE : la révision de la charté est relancée avec l'échéance du 31/12/2028. Un chronographe a été arrêté avec la Fédération pour la mise en œuvre des travaux de révision.

Mme BERTONI : De nouvelles communes sont pressenties pour intégrer le PNRG ?

M. LECANTE : la révision a été lancée avec un périmètre déjà défini, le modifier nécessiterait de reprendre le processus de la révision.

M. FEREIRA invite M. LOUIS-ALEXANDRE à rappeler le périmètre d'étude.

M. LOUIS-ALEXANDRE : Le périmètre arrêté pour la révision est celui-ci :
- Est : Ouanary, Saint-Georges
- Ouest : Sinnamary, Iracoubo, Mana, Awala-Yalimapo
La particularité c'est la gestion de question de la biodiversité compte tenu que Saint-Georges et Ouanary sont pressentis pour faire partie d'un Parc national.

Il n'y a pas d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 7
Pour : 7 **Contre : 0** **Abstention : 0**
Le comité syndical valide la contribution 2024 des membres du SMPNRG.

5/ Vote du Budget 2024 du SMPNRG
Rapport présenté par Mme ELFORT

Le budget unique du Syndicat Mixte Parc Naturel Régional de Guyane s'élève en dépenses et en recettes à 4 063 183,27 € et enregistre une hausse légère de 12,33 % par rapport au budget primitif de2023 (3 834 738,22 €).

Le budget primitif se présente avec une section de fonctionnement de 2 356 587,53 € et une section d'investissement de 1 706 595,74 €.

Evolution du budget 2024

	2022	2023	2024	Progression 2022-2023
FONCTIONNEMENT				
RECETTES	2 702 411,45 €	2 315 531,42 €	2 356 587,53 €	1,77%
DEPENSES	2 702 411,45 €	2 315 531,42 €	2 356 587,53 €	1,77%
INVESTISSEMENT				
RECETTES	1 426 486,32 €	1 519 206,80 €	1 706 595,74 €	12,33%
DEPENSES	1 426 486,32 €	1 519 206,80 €	1 706 595,74 €	12,33%
TOTAL BUDGET	4 128 897,77 €	3 834 738,22 €	4 063 183,27 €	12,33%

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles s'élèvent à 1 941 530,78 € pour des dépenses réelles de 2 179 510,18 €.

A - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement hors RAR s'élèvent à **1 941 530,78 €** et se présentent comme telle :

Les dotations s'établissent à 1 367 044,40 avec une très faible augmentation de 0,07% par rapportà 2023 (1 342 663,90 €). Les dotations restent stables avec la contribution de la CTG à 1 M€ etreprésente 50,17% des recettes, et celle de l'Etat à 100 K€ (5,02%). Les contributions des communes connaissent une légère évolution de 0,27 %.

Les subventions et produits s'élèvent à 574 486,38 € par rapport à 2023 (650 684,34 €) avec une baisse non négligeable de 11, 71 %. La ligne « produits services », pour 481 572 €, est constituée pour l'essentiel du remboursement des salaires de la réserve nationale de l'Amana, que le budget principal prend en charge et la refacturation du salaire d'un cadre mis à disposition à la CCDS. Cette ligne est en hausse légère de 4,69 % par rapport à 2023 (459 977,00 €).
Le revenu des immeubles est stable pour 12 000,00 €. Les fonds européens sont en baisse pour un montant de 19 943, 00 € contrairement à 2023 nous avions une prévision de 96 650 €, ce qui représente une baisse de 79,37 %.

De ce fait les recettes réelles totales en fonctionnement s'élèvent à 1 941 530,78 par rapport à 2023 (1993 348,24) ce qui représente une baisse faible de 2,60 %.

B- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles s'élèvent hors mouvement d'ordre et hors Restes à Réaliser (RAR) à 2 234 184,09 € et enregistrent une baisse de 3,01 % par rapport à l'exercice 2023 (2 441 154,18 €).

Les charges à caractères générales s'élèvent à 755 679,09 €, avec une baisse de 19,71 %des dépenses de fonctionnement par rapport à 2023 (941 132,18 €) et représente 33,82% des dépenses de fonctionnement.

Evolution des dépenses de fonctionnement 2024

CHARGES	2022	2023	2024	% de charges	Progression 2023-2024
Charges à caractère général	625 340,42 €	941 132,18 €	755 679,09 €	33,82%	-19,71%
Charges de personnel	1 657 747,92 €	1 468 422,00 €	1 424 805,00 €	63,77%	-2,97%
Autres charges de gestion courante (indemnités)	20 700,00 €	21 600,00 €	23 700,00 €	1,06%	9,72%
Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
Charges fi et spécifique	80 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €	1,34%	200,00%
TOTAL	**2 383 788,34 €**	**2 441 154,18 €**	**2 234 184,09 €**	**100,00%**	**-8,48%**

Les charges de personnel s'élèvent à 1 424 805,00 et enregistre une baisse légère de 2,97% par rapport à 2023 (1 468 422,00 €) traduisant le recrutement au second semestre du conservateur et l'EEDD de la réserve de l'Amana. La masse salariale du PNRG hors mis à

disposition et RNA représente 932 024 € soit 63,29% des dépenses de fonctionnement quand les charges à caractères générales feraient 33,06% (486 821€) sans les actions (268 858 €).

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 23 700 € par rapport à 2023 (21 600,00 €) et représente une hausse de 9,72 %. Il s'agit notamment des indemnités des élus.

La ligne « charges financières et spécifiques » est en hausse significative (200%), concerne juste une prévision de titres annulés sur exercice antérieurs.

Les actions et programmes subventionnés, affichent en dépenses de fonctionnement les montants suivants :

RNA :	313 280,00 €
SAVANE DES PERES :	16 983,00 €
EEDD :	20 000,00 €
Valorisation apiculture St Georges:	13 948,00 €
S/TOTAL 1:	364 211,00 €

Les actions non subventionnées se détaillent comme suit :

MARQUE PARC :	40 000,00 €
LETTRE CONSOMMONS LOCAL :	2 160,00 €
Module « Consommons local »:	5 000,00 €
CHARTE :	120 000,00 €
ORE LARIVOT :	12 500,00 €
Animation CUB :	6000,00 €
SALON DU TOURISME :	6800,00 €
COMMUNICATION :	40 000,00 €
S/TOTAL 2 :	219 960,00 €
TOTAL ACTIONS EN FCMT:	584 171,00 €

RESTES A REALISER DES ACTIONS:

MARQUE PARC :	3150,00 €
Apiculture :	2000,00 €
TOTAL ACTIONS en RAR :	5 150,00 €

II_LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à **1706 595,74 €** et sont constituées de la façon suivante :

Evolution des recettes d'investissement 2024

RECETTES	2022	2023	2024	% des recettes	Progression 2022-2023
Dotations Fonds divers (FCTVA)	20 311,83 €	53 799,70 €	7 300,76 €	1,42%	-86,43%
Subventions investissement	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	7,01%	0,00%
Emprunt et dettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
TOTAL RECETTES REELLES	**120 311,83 €**	**153 799,70 €**	**107 300,76 €**		-30,23%
Excédent reporté	1 010 795,45 €	1 284 385,86 €	1 476 891,54 €	70,86%	14,99%
Amortissement immos	154 679,04 €	131 021,24 €	122 403,44 €	10,84%	-6,58%
Restes à réaliser	140 700,00 €	0,00 €	0,00 €	9,86%	0,00%
TOTAL	**1 426 486,32 €**	**1 569 206,80 €**	**1 706 595,74 €**	**100,00%**	**8,76%**

Subventions d'investissement :
Dotation CTG 2024 : 100 000,00 €
FCTVA 2024 : 300,76 €
TOTAL Recettes réelles: 107 300,76 €

Opération d'ordre transfert entre sections
Immobilisation comptes 28 : 122 403,44 €

Total recettes investissements: 229 704,20 €

R001 Solde exécution positif : 1 476 891,54 €

R 1068 : 0,00 €

Total des recettes investissements cumulées : 1 706 595,74 €

Le total des Recettes d'investissement cumulées, avec les recettes réelles (107 300,76 €) les immobilisations (122 403,44 €) et l'excédent reporté (1 476 891,54 €), s'élève à 1 706 595,74 euros.

B- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement globalement s'élèvent à **1 611 345,68 €** hors Restes à réaliser etdépenses d'ordre.

Evolution des dépenses d'investissement en 2024

DEPENSES REELLES INVEST	2022	2023	2024	% de charges 2024	Progression 2023-2024
Subventions d'équipement versées	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
Immo corporelles	1 151 266,09 €	1 417 906,07 €	1 601 345,68 €	99,38%	12,94%
Immo incorporelles	70 950,00 €	122 000,00 €	10 000,00 €	0,62%	-91,80%
Immo en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
TOTAL	**1 272 216,09 €**	**1 539 906,07 €**	**1 611 345,68 €**	**100,00%**	**0,00%**

Les dépenses d'investissement se ventilent de la façon suivante :

Actions et opérations financées par le Parc (hors Restes à réaliser):

CARBET MANA :	18 500,00 €
Sous-Total :	18 500,00 €

DIRECTION GENRALE

Construction bat adm :	900 000,00 €
Install grales constr pub :	60 000,00 €
Constructions autres bat pub:	260 000,00 €
Construc. Sol d'autrui instal grale:	20 000,00 €
Terrains aménagés autres que voirie :	20 000,00 €
Autres agencement et aménagements :	101 500,00 €
Matériel de bureau et informatique:	40 000,00 €
Mobilier :	30 000,00 €
Immobilisation incorporelles :	10 000,00 €
Autres matériel et outillages voirie :	10 000,00 €
Install grales agencement aménagement :	41 345,68 €
Autre matériel de transport (acquisition de 2 véhicules):	90 000,00 €
Matériel téléphonie :	10 000,00 €
Sous-Total :	1 592 845,68 €
TOTAL DEPENSES REELLES:	1 611 345,68 €
Reprises sur autofinancement antérieur :	24 726,00 €

Les dépenses d'investissement réelles et d'ordre s'élèvent à **1 636 071,68 €** sans les Restes àRéaliser.

RESTES A REALISER N-1:

Maison de Kaw:	2 777, 73 €
ROURA :	4 578,25 €
DG:	8 480,00 €
Apiculture :	12 500 €
Maison Cacao :	33 188,08 €
DG :	9 000,00 €
TOTAL :	70 524, 06 €

Avec les Restes à Réaliser (70 524, 06 €) les dépenses d'investissement cumulées s'élèvent à 1 706 595,74 euros.

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations :

M. KANA souhaite des précisions sur les cofinancements, sur quelles lignes sont-ils amputés, car le budget présente des dépenses à engager, des recherches de financements sont prévues ?

M. FEREIRA : Les co-financements feront l'objet d'une décision modificative dès qu'ils seront obtenues et conventionnés. De plus, dans la présentation budgétaire, il y a une partie pour les recettes de fonctionnement, il faut afficher des dépenses sachant que pour les opérations en investissements il est impératif d'aller rechercher les co-financements (Leader, FEADER FEDER fonds verts, PCIA …).

M. KANA évoque un projet écotouristique mené par la Mairie de Mana « Slow tourisme » pour lequel une contribution est sollicitée au niveau du PNR. L'objectif étant de pouvoir mettre en place des activités touristiques sur la Commune (restauration, hébergement …)

M. LECANTE : le PNR a été destinataire d'une demande de la Mairie de Mana, il y a des montants sollicités pour lesquels par rapport aux vocations de la charte, il ne sera pas possible d'apporter une contribution.
Pour les dépenses prévues, il y a l'acquisition de 2 véhicules avec la cession de 4 véhicules pour réduire pour le parc automobile.

M. FEREIRA : Pour la question de la contribution du PNRG aux projets des communes, elle doit faire l'objet d'un examen au comité syndical sur la base de critères communs. Pour ce faire, il a été demandé au Directeur de relancer la démarche entreprise en 2021 auprès des membres du PNRG pour le recensement des actions prioritaires qu'elles souhaitent à mettre en œuvre sur leurs territoires respectifs, avec le concours du PNRG.

Il n'y a plus d'observations, il est procédé au vote.

Votants : 7
Pour : 7 **Contre : 0** **Abstention : 0**
Le comité syndical valide la contribution 2024 des membres du SMPNRG.

6/ Créations et renouvellement de postes nécessaires au bon fonctionnement du SMPNRG

Rapport présenté par M. LECANTE

Contexte :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Pour son bon fonctionnement, le Syndicat mixte du PNRG doit procéder à des recrutements et à des renouvellements de contrats pour l'année 2024. Ci-dessous exposés les besoins :

Descriptif :

Les renouvellements sont proposés sont les suivants :

- 1 poste de chargé de communication au grade d'attaché territorial 1er échelon pour une durée d'un an pour le remplacement de l'agent en disponibilité.
Ce renouvellement s'opèrera sur les bases de l'art 3-2 L332-14 CGFP pour les besoins de continuité de service.

- 1 poste de Chargé de Mission Environnement – Responsable de Cellule au grade d'Ingénieur territorial pour une durée de 2 ans. L'agent en poste, à son recrutement a souhaité bénéficier d'un contrat d'un an. Le renouvellement s'opérera sur les bases l'art 3-3 deuxièmement L332- alinéa 2 CGFP pour les besoins des services.

- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet au grade d'Adjoint technique 1er échelon pour l'entretien des locaux de la RNA
Ce renouvellement s'opèrera l'art 3-3 deuxièmement L332-8 alinéa 2 CGFP pour les besoins des services.

Pour les recrutements, il s'agira de créer un poste d'Animateur EDD à temps complet ou temps non complet au grade d'Animateur sein de la RNNA, pour répondre aux enjeux de sensibilisation et de valorisation de la biodiversité sur le territoire de la réserve.

Le recrutement s'effectuera sur les bases de l'art 3-3 deuxièmement L332-8 alinéa 2 CGFP pour les besoins des services.
La quotité du temps de travail dépendra de l'enveloppe budgétaire qui sera dégagée, suite au recrutement du (e) de la Conservateur(rice) de la RNA.

Les enveloppes budgétaires sont identifiées pour les renouvellements et inscrits aux chapitres budgétaires y afférant pour le budget du PNRG et de la RNA.

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations :

Il n'y a pas d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 7
Pour : 7 **Contre : 0** **Abstention : 0**
Le comité syndical valide la Créations et renouvellement de postes nécessaires au bon fonctionnement du SMPNRG

7/ Adhésion des agents de la RNA à RNF
Rapport présenté par Mme GROUT

Contexte :

- Vocation 1 de la Charte du SMPNRG « préserver et gérer durablement la biodiversité » et plus précisément les mesures 10 et 11 : notamment la gestion d'espaces naturels protégés,
- Application de la Convention de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'Amana (RNNA) 2024 pour une durée d'un an reconductible et d'une dotation annuelle de 444 438,00€, en qualité de gestionnaire, et de ;
- Mise en œuvre des mesures MS25 « assurer la représentativité de la RNNA auprès des instances institutionnelles et de suivi » et MS28 de « participation aux différents réseaux » plan de gestion ;

Descriptif :
L'association Réserves Naturelles de France (RNF) coordonne et anime le réseau des gestionnaires des réserves naturelles en favorisant des échanges de connaissances scientifiques et d'expériences de gestion dans l'intérêt de la protection de la nature. Elle développe également des relations avec d'autres organismes et personnes qui souhaitent apporter leur expertise et soutien aux réserve naturelles.

Aussi, afin de bénéficier pleinement du réseau RNF, il vous est proposé l'adhésion de nos agents de la RNNA à titre nominatif en tant que « membre actif personne physique » à RNF. Chaque adhérent pourra choisir son inscription à deux commissions dans l'année. Les agents désignés sont les suivants :

PAUL Marie-Krystina :	Garde Animateur à la RNA
SIONG Gabriel :	Garde à la RNA
WONGSOPAWIRO Ronald :	Garde- Chef d'Equipe à la RNA

A cet effet, la prise en charge financière de la cotisation annuelle fixée à 25,00€ par membre actif est inscrite dans les crédits budgétaires 2024 de la RNNA, soit 75,00 €.

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations :

Il n'y a pas d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 7
Pour : 7 **Contre : 0** **Abstention : 0**
Le comité syndical valide l'adhésion des agents de la RNA à RNF.

8/ Recherche de financement pour l'élaboration du plan de gestion de la RNA
Rapport présenté par Mme GROUT

Contexte :
Les plans de gestions des espaces naturels sont des documents stratégiques permettant de réaliser un état des lieux de l'espace, d'identifier ses enjeux prioritaires et de proposer des orientations stratégiques dans un plan d'action. Le plan de gestion (PDG) sur lequel se base les agents de la RNNA est caduc depuis 2022 et nécessite d'être actualisé.

La gestion courante de la réserve ne permet pas d'ajouter la rédaction du plan de gestion au plan de charge 2024. Nous proposons ainsi de l'externaliser via un prestataire. La prestation sera suivie en collaboration étroite avec le conservateur et le gestionnaire.

Voici le budget prévisionnel pour la rédaction du 3ème plan de gestion de la Réserve naturelle de l'Amana :

Prestation		Coût (€)
Prestation externe	Rédaction des 3 tomes	40 000,00
	Déplacement en Guyane du prestataire (si nécessaire)	5000, 00
	Sous-total	45 000, 00
Autofinancement (10%)		**4500,00**
Subvention sollicitée (Font Vert – 90%)		**40 500,00**
Total (100%)		**45 000 , 00**

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations :

Il n'y a pas d'observation. Il est procédé au vote.
Votants : 7

Pour : 7 **Contre : 0** **Abstention : 0**
Le Comité syndical valide la Recherche de financement pour l'élaboration du plan de gestion de la RNA et l'autofinancement de la RNA à hauteur de 10%.

9/ Adoption du règlement intérieur du Comité Scientifique du PNRG
Rapport présenté par M. LOUIS-ALEXANDRE

Contexte :
Le Parc naturel régional de la Guyane, avec ces 6 271 Km² est le plus grand de France, avec une des plus riches si non la plus riche biodiversité ; qui a pour particularité d'être spécifique à chaque pôle. Par ailleurs, ce potentiel est peu connu et demande à être étudier afin d'être mieux protégé et valoriser.

L'arrêté n°744/DEAL/SMNBSP/BSP du 16 mai 2013 portant modifications statutaires du SMPNRG prévoit l'existence d'un Conseil Scientifique en son sein par l'article 17 « Le Conseil Scientifique assure une mission de conseil et d'expertise auprès du comité et du bureau syndical. »
La dernière réunion du Conseil Scientifique du Parc naturel régional de la Guyane, est datée du 17/07/2020.Il est un atout important pour la grande majorité des PNR qui en ont créé pour stimuler et accompagner leurs missions, tout particulièrement celle relative à l'expérimentation et à la recherche et aussi à la prospective.

Description :
Les services proposent de relancer l'activité du Conseil Scientifique du PNRG, avec des modifications de son règlement intérieur. 1. Au regard des difficultés pour consulter 25 membres précédemment, les services proposent un passage à 15 membres sous une entité unique au lieu de trois : Conseils scientifique de proximité, Réseau d'appui scientifique et membres associés ; 2. La nomination des membres pour une durée de 4 ans au lieu de 5 ans. NOTA : Les autres dispositions restant inchangées. Le but de cette modification est de faciliter les travaux du dit Conseil.

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations :

M. LEBA : Pourquoi Guyane première a été choisi comme membre, ne seront -il juge et partie ?

M. LOUIS-ALEXANDRE : C'est le média qui rayonne sur tout le territoire ce qui est une plus-value pour promouvoir l'image du PNRG.

Mme BERTONI : Pourquoi il n'y a pas une majorité des associations.

M. LOUIS-ALEXANDRE : Ce choix avait été fait précédemment et finalement le comité scientifique ne se réunissait pas. Le choix a été porté sur des associations phares qui devront mobiliser leurs réseaux.

Il n'y a plus d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 7
Pour : 7 **Contre : 0** **Abstention : 0**
Le Comité adopte le règlement intérieur du Comité Scientifique du PNRG

10/ Prise charge en charge des déplacements 2024 du Président dans le cadre de la mise en œuvre des missions du SMPNRG

Rapport présenté par M. LECANTE

Contexte :

L'Exécutif du SMPNRG ambitionne, avec l'arrivée du Directeur, de relancer une démarche de collaboration plus étroite avec la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux de France, notamment dans le cadre des travaux de révision de la CHARTE, tout en mettant en œuvre des recommandations du rapport de la CRC.

Le DOB du 21/02/2024 vient conforter, l'impérieuse nécessité de solliciter des expertises spécifiques y compris auprès d'autres SMPNR du territoire national pour mieux appréhender les enjeux futurs.

A ce titre, et afin de faciliter l'exercice de leur mandat, les élus locaux peuvent bénéficier de la prise en charge des frais exposés dans le cadre leurs fonctions (représentation, missions…).

Par conséquent, je vous propose la prise en charge des déplacements que j'entends effectuées dans le cadre des orientations du ROB 2024.

Descriptif

Cette année 2024, plusieurs déplacements sont à prévoir pour enclencher les actions actées. Afin de pouvoir les mener, je vous propose la prise en charge de l'Exécutif en ce sens.
Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations :

Il n'y a pas d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 7
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0
Le Comité syndical valide la prise en charge des déplacements 2024 du Président dans le cadre de la mise en œuvre des missions du SMPNRG.

11/ Désignation d'un représentant du SMPNRG au COTECH de la SAFER

Rapport présenté par M. LECANTE

Contexte :

Le 13 mars 2024, la Présidente de la SAFER a saisi par la voie officielle, le SMPNRG pour la désignation d'un représentant du SMPNRG dans le cadre de la mise en œuvre du COTECH de sus cités.

Ce COTECH qui entend jouer un rôle essentiel en faveur des projets d'attribution foncière par cession ou location, notamment, entend impliquer les acteurs du territoire à ses côtés conformément au RI du COTECH (cf. annexe en pj).

Descriptif :

Ce COTECH est composé de 27 membres avec :

- 23 membres à voix délibérative
- 4 membres à voix consultatives

Le SMPNRG faisant partie des membres à voix délibérative, avec un siège à notre disposition.

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations :

Il n'y a pas d'observation. Les élus sont invités à faire acte de candidature.

M. COSSET se propose en qualité de titulaire et M. KANA comme suppléant. Les élus valident leurs désignations.

Votants : 7
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0
Le Comité syndical désigne M. COSSET Patrick comme représentant titulaire et M. KANA Stéfano comme suppléant.

12/ Recours à un cabinet conseil

Rapport présenté par M. LECANTE

Contexte :

Le 15 juin 2023, la Chambre Régionale des comptes (CRC) a rendu son rapport d'observations définitives concernant l'exercice 2018 et suivant du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Guyane (SMPNRG). Ce rapport a été réceptionné le 21 juillet 2023 au SMPNRG

En définitive, la CRC signifiait au SMPNRG 7 recommandations :

n°1 : (régularité) Adopter, conformément à l'article 11 des statuts, un règlement intérieur ;

n°2 : (performance) Le SMPNRG doit mobiliser les compétences et l'expertise du Conseil scientifique afin qu'il réponde aux ambitions qui lui sont assignées notamment en matière de politique de développement durable ;

n°3 : (régularité) Mettre en place l'assemblée des habitants et le conseil des associations prévus à l'article 17 des statuts du syndicat ;

n°4 : (performance) Le SMPNRG doit établir une hiérarchisation des mesures adoptées par la charte et les décliner dans un plan d'actions pluriannuel chiffrée aux fins de pilotage de ses missions ;

n°5 : (performance) le Syndicat doit conventionner avec chacun des membres du PNRG pour fixer son cadre d'intervention pluriannuel en référence aux vocations et mesures de la charte ;

n°6 : (régularité) le SMPNRG doit prendre une délibération conforme aux dispositions du décret n°2000-954 du 22 septembre 2000 ;

n° 7 : (régularité) le SMPNRG doit respecter la durée légale du temps de travail conformément à la loin°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique. Dès le 03 août 2023, la Présidence apportait des éléments de réponses factuelles aux observations (cf. courrier réf SMPNRG/JPF/KRM/23-07-02 en pj). Dans la continuité de la mise en des recommandations sus-mentionnées, et dans l'optique que celles-ci puissent encore être en adéquation avec la réorganisation souhaitée du SMPNRG, une assistance juridique me semble primordiale.

Descriptif **:**

Conformément aux dispositions légales, nous devrons adresser, dans le courant du second semestre 2024, une nouvelle correspondance étayée détaillant les avancées consécutives à ce rapport CRC. Avec le recrutement récent du Directeur, la dynamique enclenchée doit pouvoir être appuyée de conseils et analyses juridiques avisés.

En outre, cette mission d'assistance et représentation juridique du SMPNRG viendrait sécuriser chacune des actions relatives au bon fonctionnement de SMPNRG en faveur des ambitions que nous porterons au travers du renouvellement de la Charte, de la réorganisation

des services et du redéploiement sur le terrain des équipes.

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations :

Mme BERTONI : Il y a eu une mise en concurrence ?

M. LECANTE : Une consultation sera effectuée, pour le moment il s'agit c'est une sollicitation ponctuelle sur des questions précises dans l'attente de la mise en concurrence.

Avis et Observations :

Il n'y a plus d'observation. Il est procédé au vote.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée 13 :30.

APPROUVE AU COMITE SYNDICAL DU 12 AVRIL 2024